

accident du travail inaptitude licenciement?

Par guillaume44, le 24/01/2011 à 23:34

J ecris au sujet de mon ami, il travaille depuis 3 ans dans une usine qui dépend de la chimie, seulement, depuis le mois de septembre il a mal au dos, ca lui a pris au travail, du coup, il a eu un at, il a été arreté jusqu au début novembre, il a voulu reprendre contre l avis du medecin car l'entreprise l'a fait controler par la médecine patronale et comme le logement etait une residence hoteliere le controle n a pas pu etre fait (pas d'interphone et mon ami n avait pas donné son numéro de tel a l'employeur le docteur a appelé chez sa mere). Du coup l'entreprise arretait de verser le complément de l'at il a été forcé de reprendre le 3.11 il a travaillé tout novembre sans visite a la medecine du travail, soi disant le chef d'equipe a oublié de lui donner le rendez vous, il a finallement vu la medecine du travail en décembre une premiere fois a sa demande qui a stipulé interdiction de port de charges de plus de 15 kilos pendant deux mois.

Au cours du mois de novembre, malgré les douleurs persistantes au dos le poste n'a pas changé, port de tres lourdes charges...

Puis en décembre il a été arreté la premiere semaine a repris une semaine et a eu une visite a la medecine du travail, ou il a précisé que l'entreprise voulait le mettre a un poste en deux huit a un poste a cadence rapide et qui lui ferait mal, du coup la medecine a interdit pendant deux mois un poste a cadence rapide, qui lui permette de s'asseoir régulierement. il est retourné en at (le medecin ne l'a jamais fermé dans la mesure ou il n y a jamais eu d'arret des douleurs), il a fait un scanner qui met en evidence une hemi sacralisation, une discopathie, sacralisation partielle de l5 et etroitesse canalaire constitutionnelle de l3 a s1, anomalie transitionnelle lombo sacree avec atrophie discale....

Les séances de kiné ne le soulage en rien au contraire, meme a la maison il a mal, au jour d'aujourd'hui il est toujours prolongé et je crains qu'il ne le soit encore.

Il sait que les postes ne conviendront pas car malgré les preconisations de la medecine du travial l'entreprise veut le faire travailler a la chaine au vissage (poste tres rapide) ils ont contacté la medecine du travail en disant que le poste n etait pas rapide, la medecine du travail veut qu'il essaye quand meme ce poste. Or, pour lui se lever a 3h le matin alors qu a cause des douleurs il arrive pas a s endormir c est un probleme.

Il voudrait se faire licencier pour inaptitude et faire une formation mais au contraire I entreprise

Par Borsalino, le 13/01/2023 à 11:59

Bonjour

Depuis 26 ans je travaille en entreprise ou je porte de lourde charge

Âgé de 58 ans j ai terriblement mai au dos .j ai des lumbago a répétition.

Mon patron ne peut pas me reclasser.

La médecine du travail peut elle me mettre en inaptitude.

Merci de m éclaircir.

Par P.M., le 13/01/2023 à 13:00

Bonjour,

C'est effectivement le Médecin du travail qui peut vous déclarer inapte ou restreindre l'aptitude...

Par **Borsalino**, le **13/01/2023** à **13:08**

Merci de votre retour.

Cdt.